

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

Commune de



☎ 02 38 92 40 72

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2025.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DEPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

Absente excusée : Sarah BADER (*procuration donnée à Pierre BADER*).

Secrétaire de séance : Angélique BEAUDOIN.

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 12
- Votants 13

Objet : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif de l'année 2024

Délibération n° 32/2025

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles D2224-1 à D2224-5, impose la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (R.P.Q.S.) eau et/ou assainissement et la présentation de celui-ci à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Madame le Maire précise que la collectivité n'est concernée qu'en matière d'assainissement collectif et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet RPQS 2024 qui a été envoyé aux conseillers, préalablement à la séance, par courriel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le R.P.Q.S. assainissement collectif de l'année 2024.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.



Madame La Secrétaire de séance,
Angélique BEAUDOIN.